## Annexes: textes legislatifs et réglementaires

## Annexe 1 (France Métropolitaine) de l'arrêté du 27 juin 2006 modifié

MODELE DE NOTICE TECHNIQUE INDIQUANT LES MODALITES ET CARACTERISTIQUES DES PROTECTIONS MISES EN PLACE CONTRE LES TERMITES ET AUTRES INSECTES XYLOPHAGES

| $\square$ Insectes xylophages (hors te |  | $\square$ Termites |  |
| :---: | :---: | :---: | :---: |
| Protection générale <br> (à remplir par le constructeur conformément au choix du maître d'ouvrage) |  |  |  |
| OUVRAGE <br> (une fiche peut être ajoutée lorsque le nombre d'éléments par catégorie est supérieur à trois) | NATURELLEMENT DURABLE (préciser l'essence) | NATURELLEMENT NON DURABLE | NATURELLEMENT NON DURABLE |
|  |  | SANS TRAITEMENT Bois accessibles | AVEC TRAITEMENT (Durabilité garantie de 10 ans) |
| Charpente* <br> (description des éléments) $\qquad$ $\qquad$ | $\begin{aligned} & \square \\ & \square \\ & \square \end{aligned}$ | $\square$ $\square$ $\square$ | $\square$ $\square$ $\square$ |
| Eléments structuraux horizontaux* <br> (description des éléments) $\qquad$ | $\begin{aligned} & \square \\ & \square \\ & \square \end{aligned}$ |  | $\square$ $\square$ $\square$ |
| Eléments structuraux verticaux* <br> (description des éléments) $\qquad$ | $\begin{aligned} & \square \\ & \square \\ & \square \end{aligned}$ |  | $\square$ |
| Eléments structuraux divers <br> (description des éléments) $\qquad$ |  |  | $\square$ $\square$ $\square$ |

La durabilité conférée s'accompagnera systématiquement de la fourniture d'une note décrivant la méthode ou le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.
("Remplir en détaillant suivant localisation des parties de la construction ex. : Charpente industrialisée bât. 1)

## Protection complémentaire contre les termites entre le sol et la construction

## $\square$ Barrière physico-chimique

La mise en place d'une barrière physico-chimique s'accompagnera de la fourniture d'une attestation décrivant le produit utilisé, sa composition, son fabricant et sa durée minimale d'efficacité.

## $\square$ Barrière physique

La mise en place d'une barrière physique s'accompagnera de la fourniture d'un descriptif du
Depuis le 01/06/2010 système utilisé.

## $\square$ Dispositif de construction contrôlable

La mise en place d'un dispositif de construction contrôlable s'accompagnera de la fourniture d'un descriptif du système utilisé et des modalités de contrôle associées.

